

COMMUNIQUE DE PRESSE

Création de la Commune nouvelle de La Léchère

Après plusieurs mois de travail ponctués de nombreuses réunions entre les Maires et élus des communes de Bonneval-Tse, Feissons S/Isère et La Léchère, le principe de la création d'une commune nouvelle entre les 3 collectivités s'est concrétisé par l'élaboration d'une charte prévoyant les principes fondateurs qui devront s'imposer dans le fonctionnement futur de la Commune nouvelle.

Réuni en séance publique ce vendredi 26/10/2018 à 19h00, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le principe de création de la Commune nouvelle de La Léchère, issue du regroupement des communes de Bonneval-Tarentaise, de Feissons-Sur-Isère et de La Léchère ainsi que la charte.

La Commune nouvelle comptera une population de 2502 habitants pour un territoire de 13 000 hectares environ. Elle sera composée de 8 communes déléguées :

- Bonneval-Tarentaise,
- Celliers,
- Doucy,
- Feissons-Sur-Isère,
- Nâves
- Notre-Dame-de-Briançon,
- Petit-Cœur,
- Pussy

Le siège a été fixé à la Mairie de La Léchère mais chaque commune déléguée sera dotée d'une mairie annexe et d'un Maire délégué.

Ce regroupement sera effectif le 1^{er} janvier 2019, après signature de l'arrêté préfectoral autorisant sa création.